Procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Sophie

Nº de résolution ou annotation

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Sophie, tenue le **mardi 28 novembre 2023 à 18 h 30**, à l'hôtel de ville, à la salle des délibérations du conseil sis au 2199, boulevard Sainte-Sophie, sous la présidence de Guy Lamothe, maire.

PRÉSENCES

Le maire : Guy Lamothe

Les conseiller(ère)s : Jocelyne Coursol, district 1
Martin Paquette, district 2
Sébastien Forget, district 3
Roxanne Guay, district 4
Michel Maurice, district 5
Gilles Bertrand, district 6

Formant le quorum du conseil municipal.

Est également présent : Matthieu Ledoux, CPA
Directeur général et greffier-trésorier

1.1 RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil, conformément à l'article 157 du *Code municipal du Québec*, renoncent à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156.

Le directeur général et greffier-trésorier dépose la renonciation à l'avis de convocation dûment signé par tous les membres du conseil.

274-11-23

1.2 OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sébastien Forget
et résolu à l'unanimité

D'OUVRIR la présente séance aux délibérations du conseil.

275-11-23

1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sébastien Forget
et résolu à l'unanimité

DE CONSENTIR à prendre en considération les affaires suivantes :

1. ADMINISTRATION
   1.1. Renonciation à l'avis de convocation;
   1.2. Ouverture de la séance;
   1.3. Adoption de l'ordre du jour;
   1.4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement nº P-2023-36 - Imposition de compensation pour services municipaux pour l'exercice financier 2024.
2. LEVÉE DE LA SÉANCE
   2.1. Levée de la séance.

Nº de résolution
ou annotation

1.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT Nº P-2023-36 - IMPOSITION DE COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

Le conseiller Sébastien Forget, par la présente, donne un avis de motion, à l'effet qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement décrétant Imposition de compensations pour services municipaux pour l'exercice financier 2024 et dépose le projet de règlement nº P-2023-36.

276-11-23

2.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Maurice
et résolu à l'unanimité**

DE LEVER la présente séance à 18 h 32.

Guy Lamothe
Maire

Matthieu Ledoux, CPA
Directeur général et greffier-trésorier